



Accueil / Union européenne / **Organes et agences**

Organes et agences

Organes consultatifs

Le Comité économique et social européen



Bâtiment du comité économique et social et du comité des régions (Bruxelles)

Ministère des affaires étrangères et européennes, F. de La Mure

Créé en 1957 par le traité de Rome, le Comité économique et social européen est un organe consultatif. Il représente les membres de la société civile : employeurs, syndicats, agriculteurs, et consommateurs. Le Comité émet des avis et défend les intérêts de la société civile auprès des institutions. Celles-ci doivent consulter le Comité préalablement à toute décision en matière de politique économique et sociale.

<http://www.eesc.europa.eu/>

Le Comité des régions de l'Union européenne



Bâtiment du comité des régions et du comité économique et social (Bruxelles)

Ministère des affaires étrangères et européennes, F. de La Mure

Créé en 1994 par le traité sur l'Union européenne, le Comité des régions est un organe consultatif. Il est composé de représentants des autorités régionales et locales des États membres, souvent présidents de régions ou maires de grandes villes. Le Comité est

consulté avant toute décision de l'UE qui concerne les pouvoirs locaux et régionaux (la politique régionale, l'environnement, l'éducation et les transports par exemple).

<http://www.cor.europa.eu/>

Organes financiers

La Banque centrale européenne



La Banque centrale européenne (Francfort)

BCE Francfort

Fondée en 1998, par le traité sur l'Union européenne, la Banque centrale européenne (BCE), gère la monnaie unique de l'UE, l'euro. La BCE définit et met en œuvre la politique monétaire de l'UE. Elle travaille avec les banques centrales des États membres, et plus particulièrement avec celles des pays de la zone euro. La BCE et ses homologues nationaux sont indépendants vis-à-vis des institutions européennes et des gouvernements des États membres.

<http://www.ecb.int/home/html/index.en.html>

La Banque européenne d'investissement

Créée en 1958 par le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (BEI) prête de l'argent aux secteurs public et privé pour financer des projets à caractère européen. Elle intervient dans des projets en rapports avec la cohésion régionale, le soutien aux petites et moyennes entreprises, l'environnement, la recherche, le développement et l'innovation, les transports ou l'énergie. La BEI agit aussi dans 140 pays avec lesquels l'Union européenne a conclu un accord de coopération.

<http://www.eib.org/>

Le Fonds européen d'investissement

Créé en 1994, le Fonds européen d'investissement, fournit du capital à risque aux petites et moyennes entreprises, en particulier aux jeunes sociétés et aux entreprises à orientation technologique. Il sert également de caution à ces entreprises pour l'obtention de prêts.

<http://www.eif.org/>

Autres organes spécialisés

Le Médiateur européen



Le médiateur européen, P. Nikiforos Diamandouros

Europa

En 1992, le traité de Maastricht crée la fonction de Médiateur européen. Celui-ci facilite les relations entre les citoyens et les autorités européennes. Il reçoit les plaintes des citoyens, des entreprises et des institutions de l'UE et mène des enquêtes au sujet de ces plaintes. Le Médiateur est élu par le Parlement européen pour un mandat renouvelable de cinq ans.

<http://www.euro-ombudsman.eu.int/>

Le Contrôleur européen de la protection des données

Créé en 2001, le Contrôleur européen de la protection des données veille à ce que les institutions et les organes communautaires respectent la vie privée des personnes lorsqu'ils traitent des données à caractère personnel. Le contrôleur est désigné pour un mandat de cinq ans par le Parlement européen et le Conseil européen.

<http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB>

Agences

- Agences communautaires : On dénombre aujourd'hui 24 agences communautaires. Elles remplissent des tâches de nature technique, scientifique ou de gestion. A titre d'exemples, on peut citer l'Autorité européenne de sécurité des aliments ou l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX).

http://europa.eu/agencies/community_agencies/index_fr.htm

- Agences de politique étrangère et de sécurité commune : L'agence européenne de défense, l'institut d'études de sécurité de l'Union européenne, le centre satellitaire de l'Union européenne. Ces trois agences de politique étrangère et de sécurité commune remplissent des tâches de nature technique, scientifique ou de gestion dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne.

http://europa.eu/agencies/security_agencies/index_fr.htm

- Agences de coopération policière et judiciaire en matière pénale : L'office européen de police (EUROPOL), l'unité de coopération judiciaire européenne (EUROJUST) et le collège européen de police. Ces trois agences coordonnent la coopération entre les États membres de l'UE dans la lutte contre la criminalité internationale organisée.

http://europa.eu/agencies/pol_agencies/index_fr.htm

- Agences exécutives : Les six agences exécutives sont des organismes institués en vue de certaines tâches relatives à la gestion d'un ou de plusieurs programmes communautaires. Ces agences sont créées pour une durée déterminée. On peut citer l'Agence exécutive pour la santé publique, l'agence exécutive pour la recherche et l'agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation.

http://europa.eu/agencies/executive_agencies/index_fr.htm

Services interinstitutionnels

- Office des publications officielles des Communautés européennes : C'est l'éditeur officiel des publications des institutions européennes.

http://publications.europa.eu/index_fr.htm

- Office européen de sélection du personnel : depuis 2003, l'office de sélection du personnel des Communautés européennes organise les concours de recrutement de personnel pour les institutions de l'Union européenne.

http://europa.eu/epso/index_fr.htm

- Ecole européenne d'administration : Etablie en 2005, l'École européenne d'administration organise des formations pour le personnel des institutions européennes dans certains domaines spécifiques.

http://europa.eu/eas/index_fr.htm

Date de la mise à jour : 08.09.2008

-
- Comité économique et social européen
 - Comité des régions de l'Union européenne
 - Banque centrale européenne
 - Banque européenne d'investissement
 - Fonds européen d'investissement
 - Médiateur européen
 - Contrôleur européen de la protection des données
 - http://europa.eu/agencies/community_agencies/index_fr.htm
 - Agences de politique étrangère et de sécurité commune
 - Agences de coopération policière et judiciaire en matière pénale
 - Agences exécutives
 - Office des publications officielles des Communautés européennes
 - Office européen de sélection du personnel
 - Ecole européenne d'administration
-